

**Commune d'AUDERGHEM**  
**Urbanisme**  
**Monsieur A. LEFEBVRE**  
Rue Emile Idiers, 12

**B - 1160 BRUXELLES**

V. Réf. : LM/4/15/1469  
N. Réf.: AVL/KD/AUD-2.88/s.572  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Chaussée de Wavre, 1786.  
Installation d'une véranda en façade arrière (régularisation).  
**Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.**

En réponse à votre courrier du 12 juin 2015, reçu le 15 juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 juin 2015.

La demande concerne une maison située dans la zone de protection et en face de la maison Oleffe classée, sise chaussée de Wavre 1885. Elle vise à régulariser la construction d'une véranda en PVC qui daterait de 1962.

La CRMS n'émet pas d'objection au principe de la véranda mais regrette sa mise en œuvre peu qualitative en PVC. Il en va de même pour la porte de garage sectionnelle en PVC (façade avant), pour laquelle la Commission n'a jamais émis d'avis et qui ne contribue pas à la mise en valeur du bien classé.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS  
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy.  
- B.D.U. - D.U. : M. M. Briard.